

Coupe du 14 Janvier

AVANT PROGRAMME

Lieu: Centre National des Sports Equestres de La Soukra

Date : 15 Janvier 2012

1. Conditions générales du concours

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23^e édition, à jour au 1^{er} janvier 2011.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 23^e édition, à jour au 1^{er} janvier 2011
- Règlement vétérinaire, 12^{ème} édition, à jour au 1^{er} janvier 2011.

2. Organisation du concours

Directeur du concours :

Nom : M. Amor Aouida

Secrétariat du concours :

Nom : Mme Achwek Dababi

3. Officiels du concours

Jury du terrain :

Président : M. Youssef Mehiri

Membre : M. Quoraich el Kamel

Membre : M. Bilel Kamoun

Membre : M. Younes bedoui

Medecin: Dr Dris Ben Souda

Commissaire au paddock :

Commissaire : M. El Aid ben Naceur/M.Iassad Hamdi/M.abdelrasek Bousaidi/M.Mehdi Baroudi/M.Dhia el Akermi

Commission vétérinaire :

Dr Sofien Ezzar

Chef de piste :

Chef de piste : M. Naceur Hdairia / M. Ali Taboui

Déroulement : Extérieur

PROGRAMME DU CONCOURS

Dimanche 15 Janvier 2012

09 :00 heures Open I

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve se déroulera selon le barème en deux phases Article 274.5.2 Hauteur Max 1.05m / Largeur max 1.10m

CLASSEMENT DE L'EPREUVE

Selon les pénalités et le temps de la deuxième phase et si nécessaire, selon les pénalités de la première phase.

DOTATION FINANCIERE

1^{er} prix	300Dt+coupe +médaille
2^{ème} prix	200Dt +médaille
3^{ème} prix	150Dt +médaille
4^{ème} prix	100Dt
5^{ème} prix	70Dt

Dimanche 15 Janvier 2012

10 :30 heures Coupe des clubs des – 14 ans

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Hauteur Max 0.70m/Largeur Max 0.70m

Chaque équipe doit être constituée de 4 couples « cavalier/cheval », lorsque une équipe ne peut réunir que trois concurrents et trois chevaux, sont chef d'équipe peut faire prendre le départ à ses trois chevaux et concurrents.

Le nombre d'équipe par club est illimité cependant chaque cheval ne peut faire partie que de deux équipes

CLASSEMENT DE L'EPREUVE

Ne seront tenue en compte que les trois meilleurs résultats de chaque équipe.

L'épreuve se déroulera selon le barème A sans chrono avec barrage « article 238.2.2 » en cas d'égalité de point pour la première place, le chef d'équipe désigne un cavalier pour l'épreuve du barrage.

Les autres équipes seront classées selon leurs points de pénalité et de temps dans le parcours initial.

DOTATION FINANCIERE

1^{er} prix	4 médailles + coupe
2^{ème} prix	4 médailles
3^{ème} prix	4 médailles

Dimanche 15 Janvier 2012

14 :00 heures Epreuve relais « poney/cheval »

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Parcours en deux phases Article 274 :

1^{ère} phase : Barème **A** sans chrono, Haut Max. 0.70 m

2^{ème} phase : Barème **A** avec chrono, Haut Max. 1.00 m

Le parcours sera composé de deux phases, la première sera destinée au couple cavalier/poney et la deuxième au couple cavalier/cheval

CLASSEMENT DE L'EPREUVE

Sera pris en considération le cumul des points des deux phases + le temps de la deuxième phase

DOTATION FINANCIERE

1^{er} prix	2 coupe+2médailles+400Dt
2^{ème} prix	2 médailles +300Dt
3^{ème} prix	2 médailles +200Dt

Dimanche 15 Janvier 2012

15 :30 heures Coupe du 14 janvier

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve se déroulera selon le barème A avec chrono avec barrage « article 238.2.2 », hauteur Max 1.15m/largeur Max 1.20m

CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE

En cas d'égalité de point pour la première place, il y'aura un barrage au chronomètre.

Les autres concurrents seront classés selon leurs points de pénalité et de temps dans le parcours initial.

DOTATION FINANCIERE

1^{er} prix	Coupe+Médaille+500Dt
2^{ème} prix	Médaille+400Dt
3^{ème} prix	médaille+300Dt
4^{ème} prix	200Dt
5^{ème} prix	100Dt

DROIT D'ENGAGEMENT

La date limite du dépôt des engagements est fixée au samedi 14 Janvier 2012 à 12h00.

Le droit d'engagement est fixé à

Quinze (15) dinars par cavalier/épreuve.

4. Prestations proposées par l'organisateur

- Un maréchal-ferrant sera disponible pendant le concours. Ses honoraires devront lui être réglés directement.
- Une buvette et un service de restauration payant seront proposés par l'organisateur au club house.

Surveillance du terrain d'entraînement

Le commissaire au paddock assurera la surveillance du terrain d'entraînement. Il signalera immédiatement au jury tout dépassement observé (usage abusif de la cravache ou des éperons, barrage de chevaux,...). Le jury pourra prononcer la disqualification du cavalier auteur de ses dépassements. De même le commissaire au paddock signalera au jury tout cheval dont il estime que l'état de santé (boiterie, blessure,...) ne lui

permet raisonnablement pas de concourir. La commission vétérinaire de concours pourra prononcer dans telles circonstances la disqualification de ce concurrent.

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, devra être faite par écrit et présentée au président du jury 30 minutes après l'annonce des résultats accompagnée d'une caution de 30 dinars. Les réclamations non fondées ne donneront pas lieu à restitution de la caution.

5. Code de conduite FEI

Dans tous les sports équestres le cheval est souverain. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.

L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique de sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.

Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.

Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.

Les fédérations nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous leur juridiction.

Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.